

Florence Kunian

Ingénieur, chargée d'études au CIDEM (« association civisme et démocratie »)
16, boulevard Jules Ferry
75011 Paris

[REDACTED]

[REDACTED]

Olivier Rey

Ingénieur de recherche
Veille scientifique Institut national de recherche pédagogique (INRP)
19 allée de Fontenay 69007 Lyon
olivier.rey@inrp.fr
04 72 76 61 88

Colloque RESUP, juin 2006

L'émergence des politiques de vie étudiantes dans les universités, expression d'une nouvelle conception du rôle des universités ?

Le fait que la plupart des contrats d'établissement passés entre l'Etat et les universités comporte des chapitres concernant la « vie étudiante » ou que le Comité National d'Evaluation examine systématiquement l'action des universités qu'il évalue en matière de vie étudiante témoigne d'une prise en compte nouvelle de la question étudiante dans la politique universitaire depuis les années 90.

S'agit-il en l'occurrence d'une reformulation plus « moderne » de traditionnelles considérations sur la situation sociale des usagers de l'enseignement supérieur ou d'une nouvelle façon d'aborder la place des étudiants dans les établissements universitaires ?

S'agit-il d'une concession formelle aux revendications étudiantes ou d'une nouvelle stratégie des politiques d'université ?

S'agit-il d'une prise en compte des effets de la « massification » des effectifs ou d'une conception renouvelée du développement universitaire ?

Une vie étudiante traditionnellement séparée des questions universitaires jusqu'aux années 90

La place des étudiants dans l'université fait rarement l'objet de longs développements jusque dans les années 90. Quand la problématique étudiante est abordée, c'est de façon logique comme un fait social soit directement lié à la politique de l'Etat, soit largement autonome de la question universitaire proprement dite.

Les ouvrages les plus connus qui évoquent les étudiants (à l'image des Héritiers de Bourdieu et Passeron, 1964) s'interrogent sur leur place dans la société plus qu'ils n'observent leur situation dans des universités considérées comme peu structurantes par ailleurs.

L'ensemble des travaux existants soulignent à l'envi, il est vrai, la faiblesse des universités françaises, au moins depuis la Révolution française ainsi que leur faible existence organisationnelle par rapport à l'Etat ou aux réseaux disciplinaires.

La question sociale des étudiants est traitée en dehors de l'université

On retrouve cette dichotomie dans les politiques publiques, quand apparaît la question étudiante à l'agenda ministériel dans l'entre-deux guerres.

Suite aux séquelles de la première guerre mondiale puis aux problèmes de santé (tuberculose notamment) et de ressources des étudiants, l'entraide étudiante (en grande partie organisée dans les associations générales de l'UNEF) ne suffit plus à répondre aux difficultés sociales. Les dispositifs académiques de secours impulsés par les recteurs vont progressivement être unifiés et organisés nationalement par l'Etat, le ministère du Front populaire conduit par J. Zay jetant alors les prémises des Œuvres universitaires et scolaires (devenu les CROUS et le CNOUS dans les années 50).

L'aide sociale aux étudiants devient un dispositif d'Etat, géré par des établissements publics administratifs présidés par le recteur, qui prend en charge la gestion des bourses et secours d'études, celle des boursiers étrangers, celle des logements et restaurants universitaires publics, voire certaines actions en matière culturelle ou d'aide à l'emploi étudiant.

Alors même que la loi de 1968 puis celle de 1984 donnent une réelle existence aux universités, la majeure partie de l'accompagnement social des étudiants reste ensuite géré par les CROUS, en dehors des établissements d'enseignement supérieur et avec une très faible implication de leurs responsables dans les instances des Œuvres.

De façon parallèle, l'UNEF, principale organisation étudiante de l'entre-deux guerres jusqu'à la fin des années 60, se développe de façon largement séparée de l'université.

Qu'il s'agisse en effet de l'entraide, des services étudiants (du restaurant au club de sport) ou des revendications syndicales, l'UNEF tend à organiser un milieu étudiant de façon autonome.

Si les Œuvres ont été logiquement investies par les étudiants au nom de leur « co-gestion », la même demande concernant les conseils de gestion universitaire sera formulée beaucoup plus tardivement (fin des années 50) et sans succès.

D'ailleurs, les principales campagnes de l'UNEF durant les années 40 et 50 concerneront plutôt la place de l'étudiant dans la société (revendication d'allocation d'études par exemple) que son rôle dans l'université.

Mai 68 n'a pas révolutionné la problématique étudiante

L'explosion de mai 1968 bouleverse durablement les structures universitaires et donne notamment lieu à l'entrée de représentants étudiants dans les conseils des nouvelles universités « autonomes », mais sans doute plus comme élément d'une nouvelle affirmation de la majorité citoyenne de la jeunesse que comme signe d'un nouveau rôle des étudiants dans les universités.

Il s'agit avant tout de permettre aux étudiants de « donner leur avis » ou de « participer » à des politiques qui restent dans le domaine de la scolarité traditionnelle ou de la gestion universitaire.

Les élections des représentants étudiants dans les conseils, même si elles peuvent rencontrer quelques succès dans l'immédiat après-68, restent en effet un événement de différenciation idéologique entre groupes étudiants, largement déconnecté de la politique de l'université.

A quelques rares exceptions, les séances des conseils d'université gardent un caractère très procédurier. Elles sont consacrées soit à la gestion administrative des compétences formelles de l'établissement (statuts intérieurs, règlements d'examen, demandes d'habilitations, répartition des dotations de fonctionnement...), soit à l'expression toute symbolique des préférences politiques et syndicales sur des questions souvent très éloignées de la vie quotidienne de l'université.

Globalement, l'entrée de plein droit des élus étudiants dans les conseils universitaires n'a pas généré de développements significatifs des dispositifs de vie étudiante dans les universités.

La fragmentation du mouvement étudiant ne favorise pas, il est vrai, la mise en perspective de débats sur la question étudiante.

Depuis 1968 les organisations syndicales étudiantes sont divisées, regroupent peu d'étudiants et n'ont qu'une existence très partielle et sporadique sur l'ensemble des sites universitaires.

La question de la vie étudiante est rarement formulée en tant que telle, l'essentiel des sujets universitaires étant résumé à une confrontation récurrente entre les décisions de l'Etat et la riposte souhaitable des étudiants.

Les coupures durables qui partagent le monde étudiant de l'enseignement supérieur doivent aussi être prises en compte dans cette problématique. Entre universités et grandes écoles, l'expérience étudiante est de moins en moins partagée, ces dernières développant par ailleurs souvent une vie étudiante sur le modèle du « Bureau des élèves », largement emprunté à l'univers anglo-saxon.

Des frontières réelles passent aussi à l'intérieur même du monde universitaire, entre par exemple les filières plus professionnalisées, à l'image de la médecine, de certaines formations d'ingénieur ou de nouvelles formations telles que les IUT, et les filières généralistes de sciences exactes et sciences humaines.

La physionomie des campus universitaires qui sont construits entre le milieu des années 60 et celui des années 70 est assez significative quant à la vision commune de la place de l'étudiant dans l'université de l'époque : lieux de cours sans espaces de sociabilité (même pas de lieux pour s'asseoir dans les halls et les couloirs), lieux spécifiquement étudiants réservés aux CROUS (restaurants et logements) mais soigneusement séparés des lieux d'étude, portion congrue réservée aux quelques services administratifs orientés vers les « usagers » (sport, médecine préventive, services d'information et d'orientation...) et bureaux d'administration de l'université discrètement retirés loin des lieux fréquentés par les étudiants.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 s'est traduite par de multiples annonces de réformes dans le domaine éducatif.

Concernant l'enseignement supérieur, il est intéressant de constater que la « loi Savary » de 1984 n'introduit pas d'évolutions fondamentales sur les questions étudiantes. A ce titre, la création d'un « conseil des études et de la vie universitaire », censé notamment permettre une plus grande association des représentants étudiants aux questions qui les concernent directement, complète la loi de 1968 plus qu'elle ne marque une étape fondamentalement nouvelle.

La problématique est en effet toujours fondamentalement celle de la « prise de parole » des représentants étudiants, sans gestion ou implication directe dans les dispositifs.

Certes, une concertation avait été lancée après 1981 concernant les conditions de vie et d'études des étudiants (« commission Domenach ») et avait donné lieu à un rapport, mais celui-ci n'a pas connu de suites tangibles, et la période des années 80 se caractérise même par une relative dégradation de la situation financière et matérielle des dispositifs sociaux existants en direction des étudiants (logement et restauration en premier lieu).

Un nouveau regard sur l'étudiant à partir des années 90

Parmi les nombreux changements de politique universitaire intervenus depuis la fin des années 80 (cf. Musselin, 2001), celui qui concerne le champ de la vie étudiante est incontestable même s'il n'a pas été le plus marquant ni le plus immédiat.

A l'intérieur du plan « Université 2000 » comme du « Plan social étudiant » (lancés par Lionel Jospin et Claude Allègre), l'approche de l'étudiant reste encore traditionnelle, quoi qu'il n'était plus habituel qu'on réserve une place à la vie étudiante dans les dispositifs de réforme. Il s'agit en effet pour l'essentiel d'accompagnement social des conditions de vie et d'études, bien que la relance de dispositifs laissés en stagnation depuis le milieu des années 70 apparaisse comme un fait remarquable : construction de logements étudiants, de restaurants, augmentation des bourses...

Néanmoins, une série de réflexions plus larges émergent à la faveur des nouveaux chantiers universitaires (au propre comme au figuré) sur la place de l'étudiant dans la ville et dans l'université, sur l'implication culturelle des étudiants, sur la santé étudiante, etc.

L'explosion continue des effectifs étudiants (de 1986 à 1995), la diversification des publics universitaires qui en résulte et les dispositifs construits par les pouvoirs publics pour y répondre, créent en effet un regain d'attention pour le monde étudiant, aussi bien dans le champ de la recherche que dans le champ social et politique.

Divers signes de cette évolution du regard sur la vie étudiante apparaissent dans le domaine des politiques publiques et de leurs acteurs.

Le Plan social étudiant de 1991 a donné lieu à une signature symbolique entre le ministre de l'éducation nationale et les organisations étudiantes, conclusion d'une période de discussions qui répondait au souhait de la principale organisation étudiante d'alors, l'UNEF-ID, de voir ainsi reconnaître la place institutionnelle du syndicalisme étudiant. Deux ans auparavant, le même syndicat avait obtenu une entrevue officielle avec le premier Ministre Michel Rocard, la première de ce niveau depuis les débuts de la cinquième république.

Noué dans un conjoncture de proximité politique entre des responsables étudiants et gouvernementaux, cette normalisation du dialogue entre représentants étudiants et représentants ministériels continue en fait par la suite, malgré la variété des configurations politico-syndicales.

Dans le même esprit, un Observatoire national de la vie étudiante est créé en 1989 qui, après des débuts laborieux, devient dès 1994 un lieu de production et d'analyse inédit de données statistiques sur tout ce qui concerne les étudiants.

Parallèlement, de nombreux établissements créent des « observatoires » locaux, sous des appellations diverses, avec des missions, des moyens et des

méthodologies variées (études de cohortes, statistiques sur la scolarité, enquêtes sociologiques sur les étudiants, enquêtes d'insertion professionnelle...).

Il faut noter ici, que les observatoires locaux répondent davantage à des commandes publiques qu'ils ne mènent des projets autonome : ils font souvent face à une demande de contrôle de gestion et de suivi d'insertion professionnelle (de la part du ministère ou de collectivités publiques locales) avant d'avoir à fournir des informations sur les étudiants eux-mêmes.

En relation avec Université 2000, la notion d'espaces consacrés aux étudiants dans les nouveaux espaces universitaires est également popularisée, parfois sous l'appellation de « Maisons de l'étudiant », qui recouvre là aussi des processus disparates, du local associatif au regroupement de services administratifs fléchés vers les étudiants en passant par des lieux de restauration ou des commerces culturels et pratiques.

La procédure de contractualisation avec les universités, lancée en 1989, intègre assez rapidement la question de la vie étudiante comme chapitre des contrats avec les universités. Aujourd'hui, la vie étudiante fait même l'objet d'un programme particulier de la Loi organique relative aux Lois de Finances (LOLF), qui encadre la contractualisation.

Au niveau institutionnel des universités, la Conférence des Présidents d'université, qui s'est progressivement structurée depuis le début des années 90, organise pendant plusieurs semaines un processus de table ronde sur l'aide sociale étudiante en 1995, après avoir consacré une journée aux questions de vie étudiante en 1992, avec comme volonté explicite de manifester ainsi l'engagement des universités sur les questions étudiantes.

Depuis lors, plusieurs manifestations et colloques ont été organisés à intervalles réguliers autour de questions de vie étudiante, généralement en partenariat avec les organisations étudiantes représentatives.

Enfin, à la fin des années 90, le Comité national d'évaluation des universités (CNE) a intégré dans toutes ses évaluations d'établissement un chapitre « vie étudiante », visant à examiner les actions de l'université dans les divers aspects de ce domaine : participation à la vie de l'établissement, vie associative, vie culturelle, vie sportive, aide sociale, médecine préventive, accueil, orientation et information, services de soutien pédagogique (informatique, langues, documentation, tutorat...), aide à la mobilité internationale, etc.

Aujourd'hui, la « vie étudiante » est donc devenue un chapitre obligé de toute affiche de politique universitaire, dans une acception bien plus large que les simples aides sociales.

Comment se traduit ce thème au niveau de chaque politique d'établissement ?

En complément de ses nombreux travaux sur les conditions de vie des étudiants, l'observatoire nationale de la vie étudiant a souhaité en 2005 disposer d'une enquête sur les politiques de vie étudiante des universités.

Il n'existait pas à ce jour, en effet, d'état des lieux sur les orientations et initiatives des établissements d'enseignement supérieur sur l'ensemble des aspects de la vie

étudiante. Les mutualisations sur ces sujets restent encore très ciblées (culture, santé, information-orientation,...) reposant sur une mise en réseau des services concernés, parfois dans la cadre d'associations ad-hoc.

L'objectif de cette recherche consistait à la fois à établir un tableau transversal et thématique des actions conduites par les universités en matière de vie étudiante, de fournir des repères sur les pratiques et de mettre en lumière les expériences les plus intéressantes.

Pour mener à bien cette étude, un questionnaire de 30 pages a été réalisé, avec l'appui d'une quarantaine de responsables universitaires impliqués dans la vie étudiante. Il se décompose en deux questionnaires de politique générale (priorités de l'université et partenariats pour la vie étudiante) et onze questionnaires thématiques sur les domaines suivants : accueil, information, orientation et accompagnement pédagogique, accompagnement social, insertion professionnelle, prévention et santé, accueil des étudiants étrangers et mobilité sortante, accompagnement des étudiants handicapés, vie associative, action culturelle, vie sportive.

Les questionnaires thématiques ont une structure semblable, invitant les universités à décrire leur politique sur le sujet concerné, les instances et structures parties prenantes, les moyens dédiés et les partenaires spécifiques, les actions entreprises, le rôle des étudiants et des enseignants, leurs perspectives.

Les questionnaires ont été envoyés aux présidents des 85 universités françaises au mois de juin 2005. Un important travail de relances téléphonique a suivi pour appréhender le choix des universités concernant leur processus de réponse : centralisation volontaire des données pour homogénéisation ou nécessité de contacter nous même les services. En parallèle, l'ensemble du dispositif d'enquête a été mis à disposition en ligne sur le site de l'OVE. Si une réponse écrite a été sollicitée de manière privilégiée, le travail important demandé aux universités s'est fait selon des modalités souples, en autorisant également le recueil d'informations par séries d'entretiens avec les responsables concernés lors de déplacement ou par échange téléphonique.

En mai 2006, nous disposons d'une réponse complète de 51 universités et 11 autres universités ont renvoyé plus de la moitié des questionnaires, sachant qu'il est fréquent que les différents services compétents de l'université se partagent le soin de répondre aux questions les concernant. Quelques autres établissements sont encore engagés dans le processus de réponse. Au total, ce sont déjà plus de 400 personnes qui ont contribué à cette enquête. Les informations recueillies sont en cours d'analyse et de traitement.

Une orientation balbutiante appuyée sur les procédures traditionnelles

Quelques tendances font office de premiers enseignements.

Le thème de la vie étudiante reste un enjeu secondaire des politiques universitaires, mais parce qu'il est transversal, il trouve une place naturelle dans tous les projets de « fusion » inter-universitaire, ainsi qu'il avait déjà été constaté à l'occasion des premières expériences de « pôles universitaires européens ».

Pour acquérir une visibilité internationale, les établissements d'un même territoire sont tous, plus ou moins, engagés dans des processus de regroupement, qu'il s'agisse des PRES (pôle régionaux d'enseignement supérieur et de recherche) ou

d'entités autres. C'est une opportunité intéressante pour mutualiser différents services, obtenir des partenariats plus denses (notamment avec les collectivités locales), améliorer les dispositifs d'accueil ou d'accompagnement de projet, homogénéiser à la hausse les pratiques.

Les étudiants ne sont que très peu partie prenante des dispositifs et des services à leur intention. On peut accuser la faiblesse des organisations étudiantes. Mais il n'est pas anodin que de nombreuses « maisons de l'étudiant » se limitent à regrouper en un seul lieu des services administratifs aux étudiants (scolarité, information)...

Très souvent encore, l'intérêt pour la vie étudiante se traduit par la mise en place d'un service, qui permet une mise en conformité avec les normes et incitations de la politique publique universitaire (discours de la CPU, recommandations ministérielles...) sans que soit abordée la question des objectifs et des résultats.

La diversité des centres d'intérêt des établissements conduit ainsi à un tableau très contrasté en matière de politiques de vie étudiante, partant des universités qui se bornent à répondre à minima aux injonctions ministérielles jusqu'à celles qui veulent favoriser toutes les conditions d'épanouissement des étudiants, en cherchant leur implication dans les dispositifs.

En 2001, la circulaire « Demichel » (circulaire DES n°2001-159 du 29-8-2001) invite à une généralisation des bureaux de la vie étudiante jusqu'alors mis en place au gré des initiatives propres des établissements, invite à soutenir et reconnaître les engagements associatifs étudiants sous toutes leurs formes et instaure le FSDIE en remplacement du FAVE avec un fléchage des fonds en faveur des projets étudiants (70%) et de l'aide sociale (30%).

L'information et l'animation des campus (qu'elle passe par le biais de la représentation étudiante ou des projets) deviennent des premiers champs de la vie étudiante, dont les universités s'emparent avec une grande latitude, sans en faire nécessairement les outils d'une « politique » : il suffit à certaines que le bureau de la vie étudiante ait pour fonction de gérer le FSDIE, et de produire par ailleurs diverses brochures d'information.

Néanmoins, en réaction aux forts taux d'échec en premier cycle, aux difficultés d'orientation dont les étudiants témoignent, la question de leur accompagnement fait l'objet d'une préoccupation croissante.

Il s'agit de répondre aux besoins immédiats des étudiants : l'accueil, l'information, l'orientation, les dispositifs d'aide sociale, psychologique ou médicale, et ce en tenant compte de leur « profil » : primo-arrivant, étudiant étranger, étudiant handicapé... Cette prise en charge élémentaire traduit la volonté des établissements de satisfaire aux conditions premières de la réussite des étudiants, mais les services sont encore largement autonomes. **On constate une difficulté persistante dans la culture universitaire pour penser l'accompagnement de l'étudiant comme partie prenante des missions de formation et de recherche, et non de façon séparée et contingente, comme un supplément d'âme ou de confort.**

Une politique de vie étudiante se dessine en revanche dès lors qu'un effort de coordination des divers services à l'étudiant est produit, et que les étudiants sont associés de manière opérationnelle aux dispositifs mis en place.

Au-delà de l'accompagnement, certaines universités s'intéressent aux autres dimensions de la vie de leurs étudiants, en souhaitant favoriser leur intégration et leur équilibre.

Les services de sport, culturels de vie associative et citoyenne sont soutenus en tant que lieux d'ouverture et de socialisation, comme autres entrées de la vie universitaire. L'ambition des établissements est d'être pour les étudiants, des lieux de vie.

Une gamme de « nouveaux services » apparaît également, sur fond de nouvelles technologies et d'harmonisation des systèmes d'information.

Ainsi, les cartes à puce communes à tous les étudiants d'une ville voire d'une région, donnant à accès à un nombre toujours croissant de services, portés par les universités, les CROUS, les collectivités locales, émergent. De même les « espaces numériques de travail » offrent-ils des modalités neuves aussi bien sur le plan pédagogique que pour faciliter de nombreux aspects de vie étudiante. La dimension transversale de ces outils facilite la mise en cohérence évoquée précédemment.

Une étape supplémentaire est franchie lorsque les établissements s'impliquent dans le parcours de leurs étudiants, anticipant leur future insertion professionnelle.

Travaillant à des conditions de sortie « heureuse » de l'université ils développent une politique d'incitation à la mobilité internationale durant les études, soutiennent l'acquisition de compétences supplémentaires, diffusent les modules de projets personnels et professionnels, harmonisent et soutiennent une politique de stage et de préparation à l'emploi. Quelques universités misent d'ailleurs sur la qualité de vie étudiante dans une logique d'attractivité, notamment internationale.

Mais la plupart du temps l'accent est mis sur un ou deux sujets le temps d'un mandat présidentiel, (par exemple relations internationales et accueil des étudiants handicapés), les autres services restant dans une logique de moyens, ou étant dévolus aux composantes, facteur d'hétérogénéité et d'absence de visibilité.

Les regroupements d'universités d'une même ville, liés à l'acquisition d'une meilleure visibilité internationale, favorisent le développement mutualisé de services de vie étudiante.

Car jusqu'ici les difficultés à conduire une politique de vie étudiante complète tiennent à la configuration des campus, à la taille des établissements, à l'articulation entre le niveau central et les composantes, à la capacité des universités à développer des partenariats locaux qui contribuent à une mise en relation efficace des services aux étudiants, ou encore à la mise en place d'un dialogue pérenne avec les étudiants. Avec des mutualisations encore faibles, les établissements manquent de repères pour à la fois s'inspirer des meilleures initiatives et évaluer leurs propres dispositifs en la matière. L'étude à venir, initiée par l'Observatoire de la vie étudiante, devrait préciser les pratiques en la matière.

Faute de longue expérience française en la matière, les universités ont encore largement tendance à chercher dans les procédures traditionnelles des réponses à une orientation encore balbutiante

A ce stade, nous pouvons par conséquent remarquer la « vie étudiante » commence à être considérée comme un enjeu éventuellement stratégique de valorisation des politiques d'université, l'idée implicite ou explicite d'une comparaison internationale pouvant participer de ce souci d'amélioration des conditions de vie et d'étude des « clients », « usagers » ou « membres » de l'université.

De ce point de vue, la question étudiante dans l'université n'est plus considérée comme des seuls points de vue de l'enseignement ou de l'accompagnement matériel (logement, restauration, bourses, santé...). Le stade de l'assistance sociale aux « nouveaux publics étudiants » semble être en voie de dépassement, vers une conception élargie de la formation supérieure, intégrant un rôle de socialisation par l'institution au-delà de la seule transmission des connaissances.

Si le milieu d'origine des étudiants ou leur vie privée « parallèle » pouvaient être considérés comme suffisants pour compléter les savoirs transmis, la popularisation du modèle des compétences, la diffusion des modèles étrangers ou même l'influence de celui des grandes écoles militent désormais pour une prise en compte d'une formation qui ne se réduit plus à la maîtrise de quelques concepts savants sans formation plus générale du futur citoyen ou cadre.

En revanche, le manque de politiques instrumentées « à portée de main », la relative nouveauté de l'idée d'intégrer les étudiants au cœur du fonctionnement ordinaire de l'établissement au regard des traditions universitaires françaises ou encore la rigidité des routines procédurales marquées par la centralisation nationale et le cloisonnement historique entre catégories « verticales » (enseignants-chercheurs, administratifs, étudiants...) produisent une série de politiques locales balbutiantes et partielles, hésitant encore clairement entre le souhaitable de la vie étudiante et la timidité des dispositifs opérationnels envisageables.

Éléments de bibliographie

Bart Christophe Le, Merle Pierre. 1997. *La citoyenneté étudiante*, Paris, Presses Universitaires de France

Comité national d'évaluation. 2004. *Nouveaux espaces pour l'Université: rapport annuel au Président de la République*. Paris: Comité National d'Evaluation.

Conférence des présidents d'université. 2002. *L'étudiant dans l'université du 21^e siècle*. Actes du colloque de Mulhouse (mars 2002). Paris : Conférence des présidents d'université.

Conférence des présidents d'université. 2005. *Citoyenneté et démocratie étudiante*. Actes du séminaire du 23 septembre 2005. Paris : Conférence des présidents d'université.

De la Fournière Michel, Borrella François. 1954. *Le syndicalisme étudiant*, Paris, Seuil

Erlich Valérie. 1998. *Les nouveaux étudiants: Un groupe social en mutation*, Paris, Armand Colin

Fave-Bonnet Marie- Françoise, Clerc Nicole. 2001. Des "Héritiers" aux "nouveaux" étudiants, 35 ans de recherches, *Revue française de pédagogie*, 136.

Felouzis Georges. 2001. *La condition étudiante: Sociologie des étudiants et de l'université*, Paris, Presses Universitaires de France

Felouzis Georges (Dir.) 2003. *Les mutations actuelles de l'université*, Paris, Presses Universitaires de France

Fischer Didier. 2000. *L'histoire des étudiants en France*, Paris, Flammarion

Frémont Armand (Dir.) 2004. *Les universités françaises en mutation: la politique publique de contractualisation (1984-2002)*, Paris, La Documentation française

Gaud Jacques Antoine. 1960. *Le régime de sécurité sociale des étudiants*, Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence

Gruel Louis, Grignon Claude. 1999. *La vie étudiante*, Paris, Presses Universitaires de France

Kunian Florence. 2005. *Etude sur la participation des étudiants aux élections universitaires: Rapport du CIDEM*. Consulté le 28 mai 2006, de:
<http://www.education.gouv.fr/rapport/rapport-CIDEM-mars04.pdf>

Mc Innis Craig. 2004. Studies of student life: an overview, *European Journal of Education*, 39, n°4, pp. 383-394

Merrien François- Xavier, Dubet François, Filâtre Daniel, Sauvage, Vince. 1994. *Universités et villes*, Paris, L'Harmattan

Mignot-Gérard Stéphanie, Musselin Christine. 2000. *Les modes de gouvernement de 37 universités françaises: Rapport d'enquête CAFI - AMUE*, Ministère de l'éducation nationale (direction de l'enseignement supérieur). 2005. *Politique contractuelle dans l'enseignement supérieur et la recherche, vague A 2007-2010. Orientations et mode d'emploi*. Paris : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Musselin Christine. 2001. *La longue marche des universités françaises*, Paris, Presses Universitaires de France

Rey Olivier. 2005. *L'enseignement supérieur sous le regard des chercheurs*. Lyon, INRP. Dossiers de la VST. Consulté le 28 mai 2006 de :
http://www.inrp.fr/vst/Dossiers/Ens_Sup/sommaire.htm